

4.3.4. Octroi d'un contrat au consultant MJ - Mécanismes de suivi contrat de concession du centre récréotouristique le Rigolet.

4.4. Rapport des activités du conseil :

4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

6.1 Motion de félicitations – Lauréats et Lauréates de la soirée Hommage aux bénévoles 2017;

6.2 Motion de félicitations – Comité organisateur de la soirée Hommage aux bénévoles 2017.

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 77.04.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 78.04.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 21 mars au 3 avril 2017 laquelle totalise la somme de 155 695,74 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 79.04.2017 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le conseiller Évangéline Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique

d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Les Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay	2 500 \$
--	----------

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 80.04.2017 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX POUR AGIR AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC (CLICSÉQR)

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que soient autorisées comme représentantes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour agir auprès de Revenu Québec (ClicSÉQR), mesdames Marie-Hélène Boily, directrice générale (049) et Claude Brassard, trésorière adjointe (838) aux fins de :

- Consulter le dossier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et agir pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte que le ministre du Revenu communique aux représentantes, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 81.04.2017 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2017 adoptées par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 258 318 \$ et des dépenses de 436 236 \$ le tout pour un déficit anticipé de 177 918 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 160 126 \$
- contribution municipale : 17 792 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 82.04.2017 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SUPPLÉMENT AU LOYER ENTRE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évens Potvin :

De renouveler l'entente de gestion (org : 000085) de deux (2) unités privées (entente n° 4647 PSL Régulier volet locatif privé) pour le programme de Supplément au loyer conclue entre la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer et qu'elle s'engage à en assumer 10% des coûts.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.6 83.04.2017 MODIFICATION À LA POLITIQUE D'UTILISATION DES
RESSOURCES INFORMATIQUES**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe de modifier la politique d'utilisation des ressources informatiques adoptée le 22 mai 2012 afin d'y inclure après l'article 5,3 les articles suivants :

6. Attribution d'un appareil portable ou d'admissibilité à une entente d'utilisation d'un appareil personnel

6.1 Affectation d'un appareil d'un format usuel de téléphone ou d'admissibilité à une entente d'utilisation d'un appareil personnel

Critères de base de détermination d'affectation d'un appareil : selon la fonction exercée d'une façon majoritaire annuellement

- 6.1.1 Les employés réguliers effectuant des fonctions de préposé à l'aréna;
- 6.1.2 Les employés réguliers effectuant des fonctions d'inspection ou de contrôle, notamment par photographies ou enregistrement vocaux ;
- 6.1.3 Les employés réguliers effectuant des fonctions de chef d'équipe ;
- 6.1.4 Les employés réguliers spécialisés susceptibles de recevoir des appels ou des messages électroniques de fournisseurs ou provenant des membres du personnel-cadre;
- 6.1.5 Les employés effectuant des tâches de coordination avec le public;
- 6.1.6 Tout employé appelé à travailler seul dans un lieu isolé, ou un appareil téléphonique ou radio émetteur n'est pas disponible dans un rayon de 100 mètres;
- 6.1.7 Le maire;
- 6.1.8 Les membres du personnel fréquemment appelés à exécuter leur fonction à l'extérieur des bureaux pour la prise de données, la réalisation de relevés ou pour des fins utilitaires afin qu'ils soient reliés au réseau municipal.

6.2 Affectation d'une tablette ou autres appareils d'un format similaire ou d'admissibilité à une entente d'utilisation d'un appareil personnel

- 6.2.1 Les élus et les membres du personnel assistant régulièrement aux réunions du conseil municipal;
- 6.2.2 Les membres du personnel fréquemment appelés à exécuter leur fonction à l'extérieur des bureaux pour la prise de données, réalisation de relevés ou pour des fins utilitaires afin qu'ils soient reliés au réseau municipal.

7. Autres modalités

7.1 Absence de longue durée

L'employé dont l'absence est prévue de longue durée soit 90 jours ou plus doit retourner ses appareils portables. Sous réserve de l'approbation de la direction générale, une dérogation pourra être accordée.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 84.03.2017 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR L'ACCORD DE PARTENARIAT QUÉBEC-MUNICIPALITÉS 2016-2019

Considérant que l'accord de partenariat Québec-municipalités 2016-2019 (pacte fiscal) signé le 29 septembre 2015 a été entériné dans le contexte budgétaire difficile du gouvernement du Québec;

Considérant les coupures du gouvernement dans le poste budgétaire des compensations tenant lieu de taxes pour ses édifices ;

Considérant la baisse de remboursement de la TVQ (taxe de vente du Québec) du gouvernement québécois aux municipalités;

Considérant que pour faire face à la baisse de revenus provenant du gouvernement, plusieurs municipalités ont dû augmenter leur taux de taxe foncière ou piger dans leur surplus accumulé;

Considérant que depuis les deux dernières années les revenus consolidés du gouvernement du Québec sont supérieurs aux dépenses;

Considérant que les surplus dégagés du gouvernement proviennent en partie des coupures gouvernementales faites aux municipalités et aux organismes sans buts lucratifs;

Considérant que les organismes sans buts lucratifs font de plus en plus face à des difficultés financières importantes et se retournent vers les municipalités pour les soutenir financièrement;

Considérant que les municipalités toucheront en 2019 le même montant qu'elles recevaient en 2014 de la part du gouvernement;

Considérant que les municipalités ont besoin d'avoir une marge de manœuvre pour répondre aux besoins de leurs contribuables;

Considérant que les municipalités rurales doivent contrer la migration de leur population et leur dévitalisation;

Considérant que le dernier budget annonçait 3,5 millions de dollars pour les 35 Fonds locaux de solidarité, soit 100 000 \$ par fonds et que ces montants sont insuffisants;

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

De demander à la Fédération québécoise des municipalités de renégocier l'accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 (pacte fiscal) afin de redresser la situation pour les municipalités rurales, particulièrement au niveau du remboursement de la TVQ et des compensations tenant lieu de taxes;

Que copie de cette résolution soit adressée à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean, aux préfets des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 85.04.2017 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – PAVAGE DIVERSES RUES ET ROUTES (RÈGLEMENT N° 202-2016)

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 13 mars 2017;

Considérant que suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Inter-Cité Construction ltée	Chicoutimi	372 099,34 \$
Construction Rock Dufour inc.	Jonquière	405 377,48 \$
C.A.L.	Laterrière	425 306,32 \$
Asphalte Henri Laberge	Jonquière	430 120,73 \$

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de pavage de diverses rues et routes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Inter-Cité Construction ltée au prix indiqué au tableau ci-haut décrit, le tout tel que recommandé par madame Josée Garon, ingénieure de projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 86.04.2017 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE 16^E CHEMIN

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 3 mars 2017;

Considérant que suite à cet appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
ED Pro Excavation	Saint-Honoré	274 985,71 \$
Les Excavations G.Larouche inc.	Alma	349 778,09 \$
Claveau et Fils inc.	Jonquière	364 733,66 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	424 724,81 \$
Logistique Saint-Laurent inc.	Saint-Joseph-de Sorel	431 030,91 \$
Les Entreprises Delorme	Saint-Cyrille-de-Wendover	455 711,32 \$
Excavation R et R inc.	Chicoutimi	596 679,29 \$

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de construction d'une conduite d'eau potable au 16^e chemin au plus bas soumissionnaire conforme, soit ED Pro Excavation au prix indiqué au tableau ci-haut décrit, le tout tel que recommandé par monsieur Jérôme Savary, ingénieur au projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 87.04.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE – BALAYAGE DES RUES PRINTEMPS 2017

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder à Nutrite Belle Pelouse le contrat de balayages des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la somme de 11 065 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 24 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 88.04.2017 OCTROI DE CONTRATS POUR L'ACQUISITION DE LAMPES À L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR LES SEN-

TIERS DE L'ARORETUM – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'autoriser pour les sentiers de l'arboretum, les achats suivants :

- Huit (8) lampes à l'énergie solaire auprès de Vision Solaire inc., pour la somme de 17 560 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 février 2017;
- Huit (8) fûts en aluminium avec semelles d'ancrage et portes d'accès auprès de l'entreprise Pro-Ballast pour la somme de 4 800 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 29 mars 2017

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 7 825,25 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 89.04.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À NORDAK MARINE – ACQUISITION ET INSTALLATION DE SIGNALISATION MARINE POUR LES SITES DE LA PLAGE LE RIGOLET ET LE QUAI MUNICIPAL – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Considérant les normes en vigueur sur les plans d'eau;

Considérant les dangers constatés depuis plusieurs années au site de la plage du Rigolet concernant la proximité des baigneurs et des bateaux de plaisance;

Considérant le caractère étroit du passage vers le débarcadère du quai municipal et la présence d'obstacles rochers;

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

D'accorder à Nordak Marine le contrat d'acquisition et d'installation d'une signalisation marine aux sites de la plage le Rigolet et du quai municipal pour la somme de 21 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 mars 2017;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 7 524,28 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 90.04.2017 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU SITE DU CENTRE RÉCRÉO-TOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de modifier la politique de stationnement des véhicules récréatifs au centre récréo-touristique le Rigolet adoptée le 3 juin 2013 de la façon suivante :

Le premier paragraphe de l'item tarification est remplacé par le suivant :

« La tarification définie est en vertu du règlement n° 181-2015 et est applicable selon des horaires à déterminer dans la période comprise entre le quatrième lundi de mai et le troisième lundi de septembre inclusivement. Le prix est de 30 \$ taxes incluses pour chaque période de 24 heures comprise entre 11 h jusqu'au lendemain 10 h 59, pour un maximum de deux périodes autorisées pour 45 \$ taxes incluses. Les infractions seront prises en note sur un rapport d'infraction général en vertu du règlement no 1000-07 code de procédure pénale, article 367, paragraphe 1. Un avis d'infraction pourra ensuite être émis aux fautifs par la poste conformément aux procédures légales. »

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 91.04.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À MJ CONSULTANT – MÉCANISMES DE SUIVI CONTRAT DE CONCESSION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'accorder à MJ Consultant, Michel Jomphe, chargé de projet, le contrat de suivi et de coaching d'emprise du concessionnaire du centre récréotouristique le Rigolet jusqu'au 30 juin 2017, pour la somme de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services soumise le 27 mars 2017.

Les éléments suivants seront traités :

- analyse des états financiers mensuels et annuels avec le concessionnaire et fournir des commentaires et des recommandations;
- visites en entreprise et coaching de gestion;
- effectuer un diagnostic de l'entreprise dont l'objectif principal est d'analyser et évaluer les principales fonctions et activités afin d'émettre des recommandations;
- assister le concessionnaire dans l'apprentissage de ses connaissances et de développer ses habilités de gestion;
- travailler en partenariat avec les professionnels du milieu, tels que les comptables, les notaires, les avocats, les institutions financières et les organismes gouvernementaux.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Présences à l'ouverture des soumissions
- Représentation à la soirée Hommage aux bénévoles
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Rencontres pour la négociation de la convention collective des employés syndiqués
- Participation brunch de la garde paroissiale
- Assemblée annuelle de la Corporation de développement touristique et commerciale
- Comité de vérification des comptes
- Rencontres avec les dirigeants du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre du député, Alexandre Cloutier sur divers dossiers
- Rencontres avec les représentants de Rio Tinto Alcan inc. sur le dossier des berges du lac Saint-Jean
- Conférence de presse Tourisme Alma Saguenay-Lac-Saint-Jean – Cristal du Lac
- Représentation soirée Hommage aux bénévoles
- Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'Habitation

4.4.1 92.04.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
-----------	---------	-----------------

Traversée internationale du lac St-Jean	Souscription financière de 225 \$ permettant d'assister à la soirée bénéfice le 6 mai	225 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques	Aide financière pour la Marche de l'eSPoir, le dimanche 28 mai à Roberval	200 \$
Club de vélo de montagne Cyclone d'Alma	Aide financière au profit du Club de Vélo de Montagne et de la fondation « Les amis d'Émile » 25 \$/participant, pour une heure de spinning à la Cage au sport d'Alma le 9 avril	100 \$
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Aide financière	15 000 \$

Accepté à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 93.04.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURÉATS ET LAURÉATES DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2017

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des lauréats et lauréates qui ont remporté les honneurs parmi les finalistes lors de la soirée Hommage aux bénévoles le 30 mars dernier dans les catégories suivantes :

Catégorie : Communautaire

Mme Ginette Larouche pour le Club de l'Âge d'Or de Lac-à-la-Croix

Catégorie : Sports et loisirs

M. Fernand Bilodeau pour le Club Eau Bois

Catégorie : Jeunesse

Mme Nathalie Brideau pour le Comité de concertation jeunesse

Catégorie : Consultatif/Participatif

Mme Claudia St-Pierre pour l'École Jean XXIII

Catégorie : Culturel

Mme Louise Bouchard pour la Bibliothèque de Métabetchouan

Catégorie : Religieux

Mme Christiane Côté pour le Comité de liturgie de Saint-Jérôme

Adoptée à l'unanimité

6.2 94.04.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2017

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres du comité organisateur de la soirée Hommage aux bénévoles du 30 mars dernier, pour leur contribution à la réussite de cet événement qui souligne l'importance et la reconnaissance des citoyens et citoyennes qui s'impliquent bénévolement au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Tarification des véhicules récréatifs au centre récréotouristique le Rigolet;
- Aide financière Camp musical.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Maryse Tremblay, greffière adjointe